



À l'attention de : Ministère de la Transition écologique et solidaire  
Direction Interrégionale de la Mer Sud-Atlantique (DIRM SA)

Paris, le 22 octobre 2019

**Objet : Arrêté préfectoral portant ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne entre le 1<sup>er</sup> décembre 2019 et le 31 janvier 2020**

Madame, Monsieur,

Par la présente, nous vous informons de **l'opposition totale de l'association BLOOM à l'ouverture de la pêche au chalut pélagique dans la zone Natura 2000 du plateau de Rochebonne entre le 1<sup>er</sup> décembre 2019 et le 31 janvier 2020.**

BLOOM est une association de loi 1901 entièrement dédiée à l'océan et à ceux qui vivent de ses ressources vivantes. Nos priorités sont de protéger le milieu marin et d'en préserver sa résilience tout en cherchant à favoriser la pêche utilisant des méthodes douces pour l'environnement et fortement génératrices d'emplois. Aussi, nous ne pouvons que nous opposer à cette autorisation pour de nombreuses raisons.

Notamment, la pêche du bar (*Dicentrarchus labrax*) au chalut pélagique sur les zones de frayères a été très largement pointée du doigt au niveau européen dans le cadre de la surexploitation de cette espèce en Manche. Ainsi, **les mesures d'urgence prises par la Commission européenne à partir de janvier 2015 visaient clairement cette pratique.**<sup>1</sup> Ce qu'il s'est passé en Manche se reproduira dans le Golfe de Gascogne si de telles pratiques continuaient à être autorisées contre tout bon sens scientifique. Ainsi, l'IFREMER déclare que "*la fermeture de la pêche sur les zones de frai pendant la saison de reproduction constitue parfois l'unique moyen d'assurer le maintien du potentiel de reproduction d'une ressource, préalable indispensable à son exploitation durable. C'est alors une mesure de conservation efficace*".<sup>2</sup>

Par ailleurs, cette pratique destructrice a un **coût social élevé** dû à son impact négatif sur l'activité des pêcheurs artisans tout au long de l'année, alors que ces derniers pratiquent des méthodes de pêche bien plus vertueuses (captures plus faibles et très bien valorisées, peu voire pas de captures accessoires etc.).

Enfin, cette pratique destructrice est également responsable (aux côtés d'autres méthodes de pêche) d'une **forte mortalité de mammifères marins**, notamment de dauphins, comme en témoignent les observations réalisées par l'observatoire PELAGIS à La Rochelle.<sup>3</sup>

Pour toutes ces raisons, nous dénonçons donc le non-sens persistant qu'est d'autoriser la pêche au chalut pélagique dans la zone Natura 2000 du plateau de Rochebonne lors de la période hivernale de

<sup>1</sup> [https://ec.europa.eu/fisheries/cfp/fishing\\_rules/sea-bass\\_en](https://ec.europa.eu/fisheries/cfp/fishing_rules/sea-bass_en).

<sup>2</sup> <https://wwz.ifremer.fr/peche/FAQ/FAQ/La-peche-en-periode-de-reproduction-est-elle-compatible-avec-une-peche-durable>.

<sup>3</sup> <http://observatoire-pelagis.cnrs.fr/actualites-240/actualites/Situation-proccupante-dauphins?lang=fr>.



reproduction du bar. Nous en profitons pour vous rappeler que la vocation des zones Natura 2000 est de "*protéger un certain nombre d'habitats et d'espèces représentatifs de la biodiversité européenne*". <sup>4</sup> **La protection de ces habitats et espèces passe par l'interdiction des méthodes de pêche dont la nocivité pour les écosystèmes marins et les pêcheurs artisans est prouvée.**

Alors que l'efficacité de ces espaces est plus que remis en question au niveau européen,<sup>5</sup> la France doit montrer l'exemple et prendre des mesures fortes. L'opinion publique est désormais extrêmement sensible aux enjeux environnementaux et une décision à l'opposé des aspirations de la société civile ne pourra qu'être incompréhensible et vertement critiquée.

Dans l'attente d'un résultat de cette consultation aboutissant à l'arrêt de cette pratique destructrice et absurde, veuillez recevoir, Madame, Monsieur mes sincères salutations.

Frédéric Le Manach  
BLOOM, directeur scientifique

---

<sup>4</sup> <https://www.natura2000.fr/natura-2000/qu-est-ce-que-natura-2000>

<sup>5</sup> Dureuil *et al.* (2018) Elevated trawling inside protected areas undermines conservation outcomes in a global fishing hot spot, *Science* 362(6421) 1403-1407.